

Piloter l'obéissance

Un nouveau concept pour les inspecteurs ?

Pierre Frackowiak

Une note officielle, « à l'usage exclusif des inspecteurs de l'Education Nationale » présente « **les observables pour l'émission de l'avis de titularisation des professeurs** ». Sa première partie, relative aux obligations du fonctionnaire, ne manque pas de surprendre au point de laisser penser que le document est un poisson d'avril. Nous vérifions donc son authenticité mais il est évident que les indications données paraissent crédibles tant elles sont conformes à l'air du temps gouvernemental, aux référentiels de compétences récemment publiés et aux injonctions répétées sur l'air « du fonctionnaire qui fonctionne » et des discours publics du ministre sur l'obligation d'obéissance des enseignants. Si les critères présentés concernent les conditions de titularisation des enseignants nouvellement recrutés, il est évident qu'ils s'appliquent à l'ensemble des enseignants.

1) Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

Répondre aux grandes obligations du fonctionnaire :

- **Devoir d'obéissance**
 - Ponctualité
 - Respect des horaires
 - Respect des contenus et des programmes
 - Enseignement de toutes les disciplines
 - Autres obligations de service (assiduité, service de surveillance, entrée, récréation...)
- **Discrétion professionnelle**
 - Respect et confidentialité des informations détenues sur les familles et les élèves
 - Réserve et absence de mise en cause des fonctionnements de l'institution et de ses personnels
- **Comportements inadaptés**
 - Contacts physiques avec l'élève, ni coups ni caresses
 - Manque de respect aux élèves, par les mots, les gestes, ou même l'humour
 - **Manquement à l'autorité, dérives ou défauts qui peuvent causer la mise en danger des élèves, bousculades, déplacements désordonnés, défaut de surveillance, manipulation d'objets dangereux...**

Après les sanctions contre les désobéisseurs, après la multiplication des contrôles de l'exécution des ordres descendant des tuyaux d'orgue de la hiérarchie, parfois renforcés ou alourdis à chacun des niveaux intermédiaires (base élèves, aide individualisée selon un modèle officiel implicite, évaluationnisme oppressante, SMA, exigences locales paperassières...), le ministère s'est donné une période d'observation des réactions avant de

jeter ses dés. Le développement de l'autoritarisme analysé dans une tribune précédente se confirme, se formalise, s'impose. Et il faut bien dire que les réactions syndicales et politiques ont été bien molles pour le premier degré sur toutes les questions qualitatives, pédagogiques, morales, la lutte contre les suppressions de postes trustant toute l'énergie militante ou ce qu'il en reste, occultant le plus souvent les questions fondamentales de la conception du système éducatif, du choix de société à construire, d'une vision de « l'honnête homme » du 21^{ème} siècle.

Désormais, il faut obéir. Il est interdit de contester, de critiquer, de proposer. La loyauté, c'est l'obéissance. On le voyait arriver depuis 2007 avec la perspective de la société ultra libérale autoritaire dont la mise en œuvre se poursuit inexorablement, on ne pouvait pas imaginer que ce serait à ce point. Société de l'individualisme exacerbé, de la compétition, de la loi du plus fort, des gagnants. Avec un retour en force de l'idée de la fatalité de l'échec malgré tous les efforts qui sont faits. L'exemple de l'aide individualisée, la bonne conscience du pouvoir, en est une illustration qui a pu piéger bien des acteurs éducatifs de bonne foi.

Le premier devoir des inspecteurs sera donc de contrôler le respect du devoir d'obéissance. Les plus zélés sont sans doute déjà au travail pour élaborer des grilles d'indicateurs d'obéissance afin de pouvoir en tirer des statistiques, des courbes et des camemberts. Ils les proposeront à l'échelon supérieur pour normaliser les pratiques. Le goût pour les usines à gaz inutiles est devenu une caractéristique des cadres techniciens depuis deux ou trois ans, leur effet essentiel est toujours d'alourdir les tâches administratives des enseignants et de les détourner de la réflexion pédagogique. On trouvera sans doute dans les grilles la déférence pour les échelons supérieurs, les traces de discours de propagande gouvernementale aux parents ou les témoignages de parents d'élèves incités à la délation par SOS Education, des coupures de presse mettant en évidence des prises de position citoyennes libres, les froncements de sourcils et les doutes manifestés en réunion pédagogique, les retards dans les renvois des évaluations, enquêtes et sondages, etc. Un autre volet comprendra les méthodes d'apprentissage de l'obéissance chez les élèves. Il s'agit de former des citoyens obéissants et il vaut mieux commencer à la maternelle. Les « garde à vous » et « à vos rangs fixe » pourront réapparaître. Peut-être pas les fusils en bois de Jules Ferry puisque l'Alsace et la Lorraine ont été reconquises, mais des modes de pensée conformistes et l'art de se courber devant l'autorité.

Ces mesures, parfaitement cohérentes avec les nouveaux vieux programmes et avec le déni systématique, idéologique, de la pédagogie, sont une nouvelle étape sur la voie du projet libéral. Au moindre incident, un coup de menton, un engagement solennel qui ne coûte rien, des instructions naturellement très fermes, des tableaux et des grilles pour hier, des feuilles de route pour demain...

Pour l'encadrement intermédiaire qui semble désormais majoritairement convaincu de la possibilité de piloter le système sans carburant et sans cap, une difficulté surgit néanmoins : **comment piloter l'obéissance** ? On peut la contrôler assez facilement avec un peu de pratique mais comment l'améliorer sans faire appel à la formation initiale et continue qui disparaît. Faute de cours d'obéissance, c'est très simple : il faut aller chercher les modèles militaires. « Allez, allez, contravention » ou suppression des primes ! « Allez, allez, pas de discussion, exécution ou punition ! J'connais l'métier ! » La tacatatactique du gendarme, il n'y a que ça de vrai. On croise cette méthode avec celles du pilotage par les résultats chère au monde de l'entreprise et l'on a un système moderne en apparence qui accroît le nombre de victimes et les transforme en coupables, qui détériore le vivre ensemble comme l'a mis en évidence le rapport du médiateur, qui génère de la violence en prétendant la combattre. Les pilotes ne sont-ils pas nécessairement au moins des adjudants ou des lieutenants ? N'ont-ils pas toujours raison et ne connaissent-ils pas tout ça par cœur ?

Mais qui a inscrit la liberté pédagogique dans la loi ? Qui a dit que l'éducation est synonyme de liberté, d'intelligence, de pensée divergente ? Qui a évoqué l'éducation de

l'esprit critique, l'éducation à la responsabilité plutôt qu'à la vassalité ? Qui ose encore parler d'une école émancipatrice dans une société démocratique ?

Quand sortira-t-on de la torpeur ?

J'adore ce vers du poète hongrois G. Balynt : « Je m'indigne donc je suis ». Peut-être verra-t-on des boucliers non fiscaux se lever pour revendiquer le droit à l'indignation. Peut-être serait-il prudent de revendiquer le droit de penser.

Pierre Frackowiak

NB

Il en sera de même pour les conseillers pédagogiques... avec des items qui seront bien difficiles à objectiver... et comme, au nom de l'obéissance, on n'aura plus le droit de contester, le syndrome France télécom ne pourra que se développer dans l'entreprise Ed Nat !

Évaluation et validation des stages en responsabilité

Nom : **Prénom :**

Nom du conseiller pédagogique de circonscription
.....

Bilan de la visite (en termes de développement des compétences professionnelles observées):

Stage en responsabilité filé	date	1	2	3	4		n.e.
Compétence n°1 : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable							
6 et 7. Connaître l'organisation de l'Ecole et le projet d'école							
8. Participer à la vie de l'école							
9. Se situer dans la hiérarchie et l'organisation de l'administration							
10. Coopérer avec les partenaires de l'école							
11. Exercer une autorité légitime dans le respect de la déontologie							
12. Repérer les signes de difficultés des élèves (sociales, de santé, de comportement)							
13. Promouvoir les valeurs de la République							
14. Respecter les règles de déontologie							

On peut se demander sur quels critères légitimes ces indicateurs seront jugés. Prenons l'exemple 13 « promouvoir les valeurs de la République ». Comment peut-on honnêtement

en juger ? Comment sont-elles transmises et construites ? Personne ne le sait... Mais nul doute que les évaluateurs sauront évaluer...